

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal, tenue le 1 mai 2023 à 19h30 à la salle du conseil de Cascapédia-St-Jules.

Présent sont les conseiller(ère)s suivant : Margaret-Anne Cooke, Tammy Burton, Rickey Barter, Louis Sexton, Kim Barter et Michel Boudreau formant quorum sous la présidence de la maire Ashley Milligan. La Directrice générale Susan Legouffe aussi présente.

- #1605 Il est proposé par le conseiller Rickey Barter d'accepter l'ordre du jour tel que présenter.
- #1606 Il est proposé par la conseillère Kim Barter que le paiement de factures suivantes est accepté:
- Relevé de compte numéro 23-163 avec un total de dépense de 28 454.00\$
- #1607 Il est proposé par le conseiller Louis Sexton et approuvé à l'unanimité des conseiller(ère)s présente que le Règlement #23-01 soit adopté sans changements.
- #1608 Il est proposé par la conseillère Margaret-Ann Cooke que les conseiller(ère)s suivant soit nommé au Comité de démolition pour un mandat d'un an : Rickey Barter, Louis Sexton et Kim Barter.
- #1609 Il est proposé par le conseiller Rickey Barter et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présentes d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 23-02-21.
- #1610 Il est proposé par le conseiller Michel Boudreau de renouvelé l'abonnement au SADC pour 2023.
- #1611 Il est proposé par le conseiller Louis Sexton d'accepter la soumission de Cascabella Design Paysager et Horticulture pour la saison de 2023 pour un montant de 2 000\$ (plus taxes).
- #1612 Il est proposé par le conseiller Rickey Barter et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présente que la Municipalité fait une demande d'aide financière sous le programme PRIMA et que la maire, Ashley Milligan et la Directrice générale Susan Legouffe sont autorisé à signé au nom de la Municipalité dans ce dossier.
- #1613 Il est proposé par le conseiller Michel Boudreau d'autoriser la Directrice générale Susan Legouffe de faire une demande d'aide financière sous le programme PAVL.

La levée de la réunion était proposée par la maire à 20h11.

\*\*En signant le procès-verbal, la maire accepte d'avoir signé chacune des résolutions des présentes.



Ashley Milligan, maire



Susan Legouffe, Directrice générale